Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260210-DEL10022602-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC
Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 10 février 2026

2026/02/10-02

Objet :		
Cession de parcelles rue de Kerfeunteun : régularisation des données cadastrales	Nombre de conseillers en exercice	**29**
	Nombre de présents	**22**
	Nombre de votants	**29**

Par suite d'une convocation en date du 3 février 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie **le 10 février 2026 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia - SELLIN Yannick - VOISIN Valérie - TANGUY Michel – CARDUNER Didier – LESCA Véronique – LE DUC Didier -– BRAESCU ANDRIEU Morgane - DERVOUT Dominique – GRANDIL Gwenaëlle - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie - JOULAIN Anita - ROBIN Yves – MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique - JESTIN Caroline - DADEN Paul.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

LE GOC LE SAGER Fabienne à VOISIN Valérie
DENIEL Baptiste à SELLIN Yannick
SUARD Delphine à BRAESCU ANDRIEU Morgane
JOUSSET Nicolas à TANGUY Michel
DAGORN Nicolas à DOUX BETHUIS Sonia
GALBRUN Karine à GEORGES Valérie
PAUCHET Gérard à LESCA Véronique

Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

BOSSER GODREAU Véronique

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260210-DEL10022602-DE

Monsieur CARDUNER, Adjoint au Maire, indique que par délibération du 27 mars 2024, le conseil municipal a approuvé la cession de plusieurs parcelles communales situées au lieu-dit Kerfeunteun, au prix de 8,50 € le m².
Ces parcelles, constituant des fonds de jardins, faisaient l'objet de demandes d'acquisition de la part des propriétaires des parcelles riveraines.

Le plan de bornage établi a entraîné une modification de la numérotation des parcelles concernées par rapport à la délibération initiale. L'acte notarié n'ayant pas été régularisé, il est nécessaire de procéder à une nouvelle délibération afin de tenir compte de cette nouvelle numérotation cadastrale.

Ainsi, les parcelles cadastrées AC 403, AC 405a (en remplacement de AC 429), AC 411, AC 413 et AC 418c (en remplacement de AC 431), représentant une superficie totale de 163 m², sont cédées aux propriétaires des parcelles AC 417 et AC 398.
Par ailleurs, les parcelles cadastrées AC 405b (en remplacement de AC 430), AC 415, AC 418d (en remplacement de AC 432) et AC 419, pour une superficie totale de 85 m², sont cédées aux propriétaires des parcelles AC 45 et AC 414.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 26 janvier 2026 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession des parcelles situées rue de Kerfeunteun au prix de 8,50 € le m² et autorise le Maire à signer tout document en rapport avec cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 11 février 2026
LE MAIRE
Olivier BELLEC

MAIRIE de TRÉGUNC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Finistère